
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CSEE DU 05 mai 2026

ETABLISSEMENT DE BRUMATH – SOCIETE GSF SATURNE

Nom et qualité des personnes ayant assisté à la réunion :

- | | |
|--------------------|--|
| • LAUTIER Laurent | Président |
| • SCHMITT Nadia | Titulaire CFDT Secrétaire |
| • MIMAZ Yildiz | Titulaire CFDT |
| • SCHMITT Philippe | Délégué Syndical CFDT – Titulaire CFDT |
| • LUDWIG Stéphanie | Titulaire CE CGT |
| • HERBER Anne | Titulaire CFDT |

Absents excusés

- | | |
|-----------------------|--|
| • HEIM Jean-Luc | Titulaire CFDT |
| • WOLFF Sabine | Titulaire CFTC |
| • MISBAH Saïd | Titulaire CFTC |
| • ELBANNAOUI L'Hassan | Titulaire CFDT |
| • LAHRACH Rachid | Délégué Syndical CFTC - Titulaire CFTC |

Heure d'ouverture de la séance : 17h00

M. LAUTIER Laurent rappelle l'ordre du jour.

1°) Information et consultation du CSE d'établissement en application de l'article L2312-8 du code du travail sur la perte du chantier Institution Sainte Philomène au 01/07/2026 et sur les conséquences afférentes à la perte de ce marché.

Le Président informe le CSE de la perte du chantier Institution Sainte Philomène au 30 juin 2026 au profit de la société Onet.

Le président rappelle les éléments suivants :

Date de la perte du site : 30 juin 2026.

Date d'information du client : 13 février 2026

Nombre de salariés de l'établissement de Brumath au 5 mai 2026 : 401 Effectif physique

Nombre de salariés affectés sur le chantier Institution Sainte Philomène : 14 salariées

Dispositions applicables pour la reprise du personnel : application des dispositions légales et/ou conventionnelles (article 7 de la CCN des Entreprises de Propreté)

Société adjudicataire du marché à compter du 1^{er} juillet 2026 : ONET SERVICES – 4 Rue Alfred Kastler – Parc Nobel – Bat. D04 – 67540 OSTWALD

Nombre de salariés du site Institution Sainte Philomène dont le contrat va être transféré à la société ONET : 12 salariées

Deux personnes ne sont actuellement pas transférables en raison de leur état de santé, sauf en cas de reprise de leur activité. Il s'agit de Madame SAK Ayse et de Madame KACAR Havva.

Pas de suppression de postes envisagée.

Les Membres du CSE sont invités à poser leur question.

Madame MIMAZ informe les membres du CSE que Madame YILMAZ Ipek, ayant déménagé à Strasbourg, ne souhaite pas intégrer la reprise. À ce titre, elle nous fait parvenir une lettre de démission.

Madame BABAYIGIT Selin a, quant à elle, informé son responsable d'exploitation de sa volonté de mettre fin à son CDD. Monsieur SCHMITT lui proposera un protocole d'accord de fin de CDD.

Vote du CSE :

Voix pour : 0 voix

Voix contre : 0 voix

Ne se prononcent pas : 5 voix

Le CSE n'émet pas d'avis

2°) Information et consultation du CSE d'établissement relatives au transfert de deux salariées affectées au chantier « Institution Sainte-Philomène », titulaires de mandats de représentants du personnel.

Le Président du CSE indique que deux salariées remplissant les conditions de reprise disposent d'un mandat de représentant du personnel.

- **Madame MIMAZ Yildiz titulaire des mandats suivants :**
 - Titulaire CSE, trésorière-transfert partiel
- **Madame BOYRAZ Demet titulaire des mandats suivants :**
 - Suppléante CSE-transfert total

A ce titre, son transfert au sein de la société ONET doit être autorisé par l'inspecteur du travail.

M. LAUTIER Laurent indique qu'il ne s'agirait que d'un transfert partiel, à savoir que Madame MIMAZ Yildiz resterait salariée de l'établissement de GSF SATURNE Brumath à hauteur de 2 heures mensuelles dans la mesure où elle est également affectée sur le site Secteur 1.

Les membres du CSE sont invités à poser leur question.

La secrétaire exprime sa tristesse face au départ d'une élue.

Voix pour : 0 voix

Voix contre : 0 voix

Ne se prononcent pas : 5 voix

Le CSE n'émet pas d'avis au transfert partiel et total des salariées ci-dessus mentionnées.

Fin de la réunion à 18 heures

Nadia SCHMITT
Secrétaire du CSE



Laurent LAUTIER
Président



